

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le samedi 5 Avril à 9 Heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Simon RENUCCI, conformément aux articles L. 2121-12 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

M. MARCANGELI, Mme RUGGIERI, M. SBRAGGIA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CAU, Mme SARROLA-OTTAVI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY, M. VANNUCCI, Mme NIVAGGIOLI-COSTA, M. HABANI, M. BIANCAMARIA, M. FERRARA, Mme CORTICCHIATO, M. VOGLIMACCI, Mme GUERRINI, M. ARESU, Mme PIETRI, M. KERVELLA, Mme ZUCCARELLI, M. BALZANO, Mme SICHU, M. PAOLINI, Mme MORI-FELICIAGGI, M. CANEGGIANI, Mme JEANNE, M. BACCI, Mme PISANO-BERNARD, M. GOMILA, Mme MAZZONI-FALCHI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI-MANCINI, M. CATELLANA, Mme VILLANOVA, M. LUCCIONI, Mme FLAMENCOURT, M. CHAREYRE, Mme GUIDICELLI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, M. PIERI, Mme RIERA, M. CASASOPRANA, Mme SANGUINETTI, M. CERVETTI, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents :**

Mme FERRI-PISANI, Mme MASSA-FATTACIO, Conseillères Municipales.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	47
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Samedi 5 Avril 2014

Délibération N°2014 /60

**ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 MARS 2014.**

**FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AJACCIO.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

En raison du développement et de la complexité des tâches et des obligations dévolues à la Municipalité, il convient d'user de la faculté donnée par les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de créer, pour la durée de son mandat, quatorze postes d'Adjoints, soit le nombre maximum autorisé correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Oui l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE**

**Par 37 voix pour  
1 abstention (M. FILIPPI)  
Et 9 non participations (Mme GUIDICELLI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M.  
DIGIACOMI, M. PIERI, Mme RIERA, M. CASASOPRANA, Mme SANGUINETTI,  
M. CERVETTI)**

de créer pour la durée du mandat du Conseil Municipal quatorze (14) postes d'Adjoints.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140405-2014\_60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 10/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

